

L'istigh-fâr

<"xml encoding="UTF-8?>

L'istigh-fâr

B- L' «istigh-fâr»

L'«istigh-fâr» figure dans le Coran sous différentes formes: tantôt le Coran y incite en soulignant ses mérites et ses effets spirituels et matériels, comme dans cette Parole d'Allah - le Très-Haut -:

«Demandez pardon à votre Seigneur; ensuite, revenez à Lui. Il vous accordera une belle jouissance jusqu'à un terme fixé, et Il accordera à chaque méritant l'honneur qu'il mérite. Mais si vous tournez le dos, je crains alors pour vous le châtiment d'un grand jour».(51)

Et

«ô mon peuple, implorez le pardon de votre Seigneur et repentez-vous à Lui pour qu'Il envoie sur vous du ciel des pluies abondantes et qu'il ajoute force à votre force. Et ne vous détournes pas [de Lui] en devenant coupables».(52)

Tantôt le Coran l'introduit sous forme de du'â' dit par des croyants pieux:

«Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi; et ne mets dans nos coeurs aucune rancoeur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux».(53)

Tantôt pour souligner que le repentir et la demande de pardon sont ouverts et possibles dans toutes les circonstances et qu'il ne faut pas désespérer:

«Dis: ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux».(54)

Dans d'autres endroits du Coran, on évoque d'autres aspects de l'«istigh-fâr»: les motifs de l'obtention du Pardon, le délai après lequel le pardon ne sera plus accordé, les moyens

d'obtenir le Pardon etc.

De nombreux hadiths ont mis en évidence les mérites et les effets bénéfiques de l'«istighfâr» et l'ont qualifié de «meilleure forme du du'â'». Le Prophète (P) dit à ce sujet: «Certes les curs ont des rouillures pareilles aux rouillures du cuivre. Enlevez-les donc par l'«istighfâr» (la demande de pardon à Allah)(55) et la récitation du Coran.(56)

Un autre hadith dit: «Si le serviteur multiplie la lecture de l'«istighfâr», son livret sera levé tout brillant.

Sur un autre plan l'«istighfâr» est une obligation, lorsqu'on le considère comme l'expression du repentir et du retour vers Allah en regrettant les péchés commis par le serviteur.

Mais avant de développer le sujet de l'«istighfâr», il convient de nous attarder sur les péchés qui l'appellent et le nécessitent. En effet il faut savoir que les péchés que le serviteur commet ou en a le sentiment d'avoir commis et pour l'effacement desquels il sollicite le pardon d'Allah sont de différents degrés de gravité. L'homme pourrait commettre un péché majeur ou même le péché de polythéisme, manifeste ou caché, et le regretter par la suite en retournant vers Allah, - le Très-Haut -. Il pourrait aussi commettre un péché mineur et presque insignifiant, ou selon l'expression du Coran, des «fautes légères», qu'il commet par oubli, par inadvertance ou même par manque de jugement, et étant un croyant scrupuleux et pieux éprouverait un sentiment de culpabilité qui engendrerait en lui le besoin de demande de pardon au Tout-Miséricordieux. Il arrive aussi qu'un serviteur pieux et très scrupuleux qui aspire à la proximité d'Allah ressent une négligence dans l'expression de sa gratitude envers le Dispensateur des bienfaits, un manquement à ses devoirs et obligations, ou une carence dans la consolation d'un frère en religion ou d'un pauvre, ou même un manquement à son devoir d'aimer un croyant, ou encore lorsqu'il fait quelque chose de licite mais répréhensible etc. Certains de ces actes, bien qu'ils ne soient pas considérés comme péchés dans la terminologie de la jurisprudence, nécessitent l'«istighfâr», notamment de la part de ceux qui ont atteint de hautes positions sur l'échelle des perfectionnements humains (les serviteurs très proches d'Allah).

Revenons au repentir auprès d'Allah dont l'expression ou la traduction concrète est l'«istighfâr» pour rappeler qu'il constitue une obligation légale dont la négligence équivaut à une désobéissance ou à un péché qui pourrait transformer les péchés mineurs en péchés majeurs,

et dont l'accomplissement, par contre, vaut une bonne action qui change les péchés majeurs en Miséricorde et Pardon divins.

Car, en effet, selon un hadith: Il n'y a pas de péché mineur, lorsqu'on persiste à le commettre, ni de péché majeur, s'il est suivi d'«istighfâr».(57) Or, certains hadiths interprètent la persistance dans le péché dont il est question dans le présent hadith, comme étant l'absence de l'«istighfâr» et du repentir; ou d'autres termes: si l'on néglige de demander pardon ou de manifester le repentir pour un péché mineur, celui-ci pourrait se transformer en péché majeur. De là, la haute importance de l'«istighfâr» et du repentir.(58)

Selon un hadith cité par l'Imam al-Sâdiq (p), citant son père, l'Imam al-Bâqir (p), le Messenger d'Allah dit: «Quiconque réunit en lui les quatre qualités suivantes, se place dans la "Lumière Immense d'Allah" (Nûr-ullâh-il-A'dham):

1- Lorsque l'attestation de lâ ilâha illâllâh, Muhammadan Rasûlullâh (P) (il n'y a de Dieu qu'Allah et je suis le Messenger d'Allah - P -) est sa formule de protection dans toutes ses affaires;

2- Lorsqu'il est touché par un malheur, il dit: Innâ lillâhi wa innâ ilayhi râjî'ûn-a (Nous appartenons à Allah et c'est à Lui que nous retournerons);

3- Lorsqu'il obtient un bienfait, il dit: Alhamdu lillâhi Rabb-il-'âlamîn-a (Louanges à Allah, Seigneur des mondes); 4- Lorsqu'il commet une faute, il dit: Astaghfir-ullâha wa atûbu ilayhi (Je demande pardon à Allah et je retourne vers Lui, repentant)».(59)

Mu'âwiyah Ibn Wahab rapporte le hadith suivant: «J'ai entendu Abû Abdullâh (l'Imam al-Sâdiq) dire: «Si un serviteur se repent sincèrement, Allah lui donne un délai et le couvre ici-bas et dans l'Au-delà». Je lui ai demandé: «Et comment Allah le couvre?». Il a répondu: «Il fait oublier à ses deux anges (affectés à la transcription de tous ses actes) les péchés qu'il a commis et qu'ils ont notés, Il inspire à ses membres: «dissimulez ses péchés», et Il inspire aux endroits de la terre: «Dissimulez les péchés qu'il commettait sur vous». De cette façon, il rencontrera Allah sans avoir des témoins à charge, susceptibles de témoigner de ses péchés».(60)

Or le repentir "sincère" (naçûh) signifie, selon différents hadiths, que le repentir qu'il ressent à

l'intérieur de lui-même est aussi vrai, sinon plus vrai que ce qu'il exprime et manifeste extérieurement.(61) Majma' al-Bahrayn définit l'expression coranique tawbatan naçûhan(62) (repentir sincère) comme étant le repentir par lequel le pécheur compte fermement ne plus recommencer le péché commis, ou comme consistant en: un regret dans le coeur (for intérieur), un istighfâr (prononcé) par la langue, une renonciation par les membres (qui ont commis le péché), et une ferme attention de ne plus recommencer, selon le tafsîr de Majma' al-Bayân (tome 5, p. 318).(63)

Toujours sur l'importance de l'«istighfâr», l'Imam al-Sâdiq (p) dit: «Il n'est pas un croyant qui ayant commis pendant un jour et une nuit quarante péchés majeurs ne dise en exprimant son regret: Astaghfir-ullâha-l-lathî lâ ilâha illâ huwa-l-Hayy-ul-Qayyûmu, Badî' u-s-samâwati wal-ardhi, Thâl-jalâli wa-l-ikrâmi, wa as'alahu an yuçallî 'alâ Muhammadin wa âlihi wa an yatûba 'alyya (Je demande pardon à Allah en dehors de qui il n'y a de Dieu que Lui, le Vivant, l'Auto-Subsistant, le Créateur des cieux et de la terre, le Maître de la Majesté et de la Munificence, et je lui demande de prier sur Muhammad et sur sa progéniture, et d'accepter mon repentir), sans qu'Allah ne les lui pardonne. Quant à celui qui commettrait plus de quarante péchés majeurs par jour, il ne vaut rien».(64)

Certains hadiths considèrent mêmes l'«istighfâr» comme un des piliers de la Foi.(65)

Selon les Ahl-ul-Bayt, pour que l'«istighfâr» soit valable et agréé, il doit être sincère, sorti du fond du coeur et du for intérieur, accompagné du regret du péché commis et de la ferme résolution d'y renoncer définitivement.

En témoigne ce que rapporte Kumayl Ibn Ziyâd dans son dialogue avec l'Imam Ali (p): «Je lui ai demandé:

- ô Commandeur des croyants! Quelle est la condition minimum de l'acceptation de l'istighfâr?

- Le repentir, m'a-t-il répondu.

- Est-ce tout? lui ai-je demandé.

- Non, a-t-il dit.

- Alors quoi encore? ai-je insisté. Il m'a expliqué:

- Si le serviteur commet un péché, il doit dire Astaghfir-ullah avec le mouvement. Je lui ai-je demandé:

- Et qu'est-ce que le mouvement? Il a répondu:

- Il fait mouvoir ses lèvres et sa langue pour le faire suivre par la vérité.

- Et qu'est-ce que la vérité? ai-je demandé. Il a dit:

- Approbation dans le coeur et résolution intime de ne pas recommencer le péché pour lequel il a demandé pardon.

- Si je fais tout cela, serais-je considéré au nombre des demandeurs du pardon (mustaghfirîn) admis? ai-je insisté.

- Non, a-t-il dit.

- Que dois-je faire de plus alors? ai-je questionné.

- Car là, tu n'auras pas encore atteint l'essentiel, m'a-t-il répondu.

- Quelle est donc l'essentiel de l'istighfâr? ai-je poursuivi.

- Le retour -du péché pour lequel tu as demandé pardon - vers le repentir, et ceci n'est que le premier degré dans l'échelle des valeurs des adorateurs rapprochés (d'Allah). Le fait de renoncer au péché et de demander pardon est une expression qui désigne six concepts: 1)- le regret de ce qui a été commis; 2)- la résolution de ne plus jamais le recommencer; 3)- l'obligation de t'acquitter des droits des autres (que tu aurais lésés); 4- l'obligation de t'acquitter du droit d'Allah (transgressé par le péché commis); 5)-l'obligation de faire fondre la chair (de ton corps) poussée grâce au gain illicite et illégal, jusqu'à ce que l'os colle à la peau, avant de faire pousser une nouvelle chair entre elles; 6)- l'obligation de faire goûter au corps la douleur des actes d'obéissance (d'adoration) tout comme tu lui a fait goûter les plaisirs des

désobéissances (les péchés)». (66)

Il est important que le pécheur accoure à l'«istighfâr» et qu'il ne tarde pas à solliciter le pardon d'Allah, comme nous le suggère le Coran:

«(...) et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leur péchés - et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Allah? - et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait. Ceux-là ont pour récompense le pardon de leur Seigneur, ainsi que les Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Comme est beau le salaire de ceux qui font le bien!»(67), et comme nous y invitent de nombreux hadiths.

Ainsi, l'Imam al-Sâdiq (p) dit: «Quiconque commet un méfait et qu'il dise, dans les sept heures suivantes, trois fois: Astaghfir-ullâh-al-lathî lâ ilâha illâ Huwa-l-Hayy-ul-Qayyûm wa atûbu ilayhi (Je demande pardon à Allah, en dehors de Qui il n'y a de Dieu que Lui, le Vivant, l'Auto-Subsistant), le méfait ne sera pas marqué (dans son livret)». (68)

Un autre hadith de l'Imam Ja'far (p) confirme la nécessité de ne pas trop tarder de faire l'istighfâr, après le péché commis: «Lorsque le serviteur commet un péché, l'enregistrement de ce péché est ajourné du matin jusqu'à la nuit. S'il demande pardon avant l'expiration de ce délai, le péché ne sera pas compté». (69)

Toujours selon l'Imam al-Sâdiq (p) : «Lorsque le verset coranique: «et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leur péchés» fut révélé, Iblis est monté sur une montagne à la Mecque, dénommée "Thawr" et s'écria à tue-tête à l'adresse de ses djinns qui se sont alors rassemblés: «Ce verset vient d'être révélé. Qui d'entre vous s'en chargera?» Un démon parmi les satans se leva alors et dit: - Je m'en chargera en faisant ceci et cela ... Iblis lui dit: - Tu ne feras pas l'affaire. Un autre se leva et dit la même chose, et Iblis le récusait comme le précédent. C'est alors qu'al-Waswâs al-Khannâs se leva et dit: - Je m'en chargera. Iblis lui demanda: - Et comment t'y prendras-tu? Il expliqua: - Je leur ferai des promesses et je leur ferai miroiter de beaux espoirs jusqu'à ce qu'ils commettent la faute, et lorsqu'ils auront commis la faute, je leur ferai oublier l'istighfâr. Sur ce, Iblis lui dit: - Tu feras

l'affaire, et il lui confia cette mission jusqu'au Jour de la Résurrection».(70)

Selon un autre hadith très significatif, l'Imam Ja'far al-Sâdiq (p) dit: «Si Allah - Il est Puissant et Sublime - veut du bien à un serviteur, Il le laisse commettre une faute qu'Il la fera suivre d'une punition, et ce faisant Il lui inspirera l'istighfâr. Et quand Allah - Il est Puissant et Sublime - veut du mal à un serviteur, Il le laisse commettre une faute qu'Il fera suivre d'un bienfait, et ce faisant, Il lui fera oublier l'istighfâr, ce qui le laisse persister dans la faute. De là, la Parole d'Allah - Il est Puissant et Sublime - : «Nous allons les conduire graduellement vers leur perte par des voies qu'ils ignorent»(71), concernant les bienfaits qu'Il accorde à certains serviteurs lorsqu'ils commettent des péchés».(72)

Le meilleur istighfâr est celui qui se trouve adjoind de la reconnaissance du péché. Selon al-Kulaynî, l'Imam al-Bâqir (p) dit: «Par Allah, ne sera sauvé du péché que celui qui le reconnaît» et «le regret sincère vaut repentir»(73), ou encore: «Non, par Allah, Allah ne veut des gens que deux choses: qu'ils reconnaissent Ses bienfaits, afin qu'Il leur en accorde davantage, et qu'ils reconnaissent leurs péchés, pour qu'Il les leur pardonne».(74)

Le péché signifie rébellion contre Allah et écart de Son obéissance et de Sa servitude. De là si le péché est manifeste et public, il appelle punition et plus encore, mais si le serviteur essaie de le dissimuler par honte de son méfait devant Allah, cela équivaldrait à une sorte de faiblesse de la volonté devant les désirs d'une part, mais cela pourrait traduire en même temps et également une espèce de sentiment intime de crainte révérencielle qui inciterait au repentir, au retour vers Allah et à la demande de pardon.

En effet, selon l'Imam l'Imam al-Redha (p), le Prophète (P) dit: «Celui qui se montre discret concernant un acte de bienfaisance qu'il accomplit, aura 70 fois le mérite spirituel qu'engendre normalement son acte, tandis que celui qui affiche publiquement son péché sera abandonné à son triste sort, et celui qui le dissimule, sera pardonné».(75)

Ce bref exposé nous permet de réaliser l'importance de l'istighfâr dans la vie du croyant d'une part, et de mieux saisir son rôle essentiel dans l'effacement des péchés ou dans l'empêchement de leur persistance, en plus du fait qu'il constitue un des piliers de la foi et du perfectionnement du mouvement de l'homme.

De même nous avons vu comment la prononciation de l'istighfâr par la langue doit impliquer obligatoirement une approbation tacite intime et exprimer un repentir sincère.

Lorsqu'on sait que même le Prophète infallible ne manquait pas de faire l'istighfâr chaque jour, on prendra plus conscience des mérites incomparables de cette forme de thikr. En effet, selon l'Imam al-Sâdiq (p), le Messenger d'Allah (P) demandait pardon à Allah - Il est Puissant et Sublime - 70 fois par jour, et se repentait auprès d'Allah - Il est Puissant et Sublime - 70 fois par jour. On a demandé à l'Imam: «Est-ce qu'il disait "astaghfir-ullâha wa atûbu ilayahi" (Je demande pardon à Allah et je me repens auprès de lui)? L'Imam répondit qu'il disait astaghfir- (ullâh, astaghfir-ullâh 70 fois et atûbu ilâllâhi, atûbu ilâllâhi 70 fois.(76